

**PRÉSIDENTE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 1900-2014/ARR/DJA**

**du : 09/08/2014**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DRH	1
DEPS	1
DES	1
DJA	1
Intéressées	2

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chef de services adjoints de la province Sud**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 61-2009/APS du 26 novembre 2009 fixant l'organisation et les missions de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration générale de la province Sud ;

Vu la délibération n° 24-2012/APS du 31 juillet 2012 modifiant l'organisation de la direction de l'équipement de la province Sud ;

Vu la délibération n° 25/2012/APS du 31 juillet 2012 portant création de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud et fixant ses attributions et son organisation ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de services adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2134-2013/ARR/DRH/LF du 13 septembre 2013 portant nomination de madame Amanda BLANQUET - rédacteur du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie - en qualité d'adjointe au chef de service des ressources humaines à la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 1867-2014/ARR/DRH-VV du 7 juillet 2014 portant affectation et nomination de madame Charlotte ERRE en qualité de chef de subdivision adjoint à la direction de l'équipement de la province Sud et

lui allouant des indemnités ;

Vu le rapport n° 1255-2014/ARR/DJA/SRA du 8 juillet 2014,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'article 17 de l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 susvisé, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard MALAUSSENA et de mesdames Christel BERGER Ericka PANGRANI et Mathilde PANAYOTOU, la délégation prévue à l'article 16 est exercée par madame Amanda BLANQUET, adjointe au chef de service des ressources humaines, pour les affaires relatives au champ d'attribution de son service ».*

**ARTICLE 2** : L'article 30 de l'arrêté modifié n° 1379-2014ARR/DJA du 16 mai 2014 susvisé, est modifié comme suit :

1°- L'alinéa 25 est supprimé ;

2°- A l'alinéa 37, les mots : « *monsieur Christophe DESCATEAUX* » sont remplacés par les mots : « *madame Charlotte ERRE* ».

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.